

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers représentés : 00

Date de la convocation : 03 décembre 2020

Date de l'affichage en mairie : 04 décembre 2020

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - QUINT Nathalie - MM. DAHLET Gilbert -
EHRHARDT Manuel - FREYMANN Jean-Marie - GUINEBERT Jacky - SCHMITT Michel,
Conseillers.

Absents excusés :

Mmes HAOUHAMDY Anne - HOLZER Christelle et M. MULLER Maxime.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

En préambule, il précise les dispositions de la loi n°2020-1379 du 14/11/20 relative à l'urgence sanitaire, qui précise que la réunion des organes délibérants se déroule en l'absence de public.

1. Présentation de l'Espace Eichel par Mme BAECHELEN Edith

Madame Edith BAECHELEN, « La Main Magnétiseuse », présente son projet de création d'un « Espace Eichel » mixte, dédié au bien-être et à la santé.

Suite à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne agence bancaire, d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité ont été réalisés préalablement à l'ouverture de la structure à compter du 01 décembre 2020.

Cet espace accueille les professionnels ou expertises suivants :

- Une magnétiseuse,
- Un cabinet d'infirmier,
- Un masseur-kinésithérapeute,
- Un pédicure (en cours de recrutement),
- Un naturopathe,
- La bio-résonance pour enfants et adultes,
- Un réflexologue (en cours de discussion)...

Dans un second temps, les locaux du sous-sol pourraient même accueillir un ou deux médecins généralistes.

Le conseil municipal souhaite pleine réussite à l'Espace Eichel.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 13 octobre 2020 est adopté par 11 voix pour et une abstention.

3. Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le maire précise que l'inscription de ce point à l'ordre du jour du conseil municipal doit permettre aux élus de discuter des orientations et des investissements les plus importants financés par le budget principal 2021 de la commune.

Les priorités suivantes sont débattues et validées sur le principe :

- Requalification de la route de Kalhausen
- Aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen
- Projet d'extension du parking de la gare
- Travaux de viabilisation de 11 lots du lotissement « La Colline du Hohberg 2 »
- Réfection de la toiture du local technique du cimetière
- Remplacement de trois fenêtres des vestiaires du complexe sportif
- Démolition de deux maisons vétustes
- Raccordement des maisons d'habitation à la fibre optique...
- Aménagement paysager des abords de l'ancien atelier
- Valorisation de l'ancienne pompe à incendie
- Création d'aires de dépôt des déchets verts (stade du Hohberg et atelier municipal)
- Acquisition d'un broyeur à végétaux
- Renforcement des piliers du pont de l'Eichel (rue de l'Etang)
- Valorisation des deux anciens cimetières
- Amélioration de la signalisation routière
- Acquisition d'un nouveau columbarium
- Réfection de l'orgue de l'église protestante
- Remplacement de l'escalier de la chaufferie de l'église protestante
- Installation de feux tricolores à détecteur de vitesse
- Aide à la rénovation du patrimoine bâti ancien
- Acquisition d'un nouveau tracteur...

Ces différents projets feront l'objet d'une inscription au budget principal 2021.

4. Fixation des tarifs 2021 de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel et préconise l'application d'un forfait de 25,- € pour couvrir partiellement les frais de ménage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs 2021 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2020	2021
TARIFS DE LA GRANDE SALLE		
Fête des membres d'associations locales :	85,00 €	110,00 €
Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :	125,00 €	150,00 €
Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :		
- Le week-end :	245,00 €	270,00 €
- Pour la location d'une journée uniquement :	170,00 €	195,00 €
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	85,00 €	110,00 €
Fête de famille ou association, extérieure au village :		
- Le week-end :	380,00 €	405,00 €
- Une journée :	245,00 €	270,00 €
Activité commerciale ou Assemblée Générale :	220,00 €	245,00 €
TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL		
Associations locales :		
- Fête des membres :	85,00 €	110,00 €
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	105,00 €	130,00 €
Fête de famille privée d'Oermingen :		
- Le week-end :	200,00 €	225,00 €
- Pour une journée :	110,00 €	135,00 €
Fête de famille ou association extérieure au village :		
- Le week-end :	250,00 €	275,00 €
- Pour une journée :	145,00 €	170,00 €
LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE		
Table avec 6 chaises	5,00 €	5,00 €
Table seule	3,50 €	3,50 €
Lot de 6 chaises	2,50 €	2,50 €

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

5. Fixation des tarifs, redevances et loyers 2021

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs 2021 suivant :

	2020	2021
A) PRODUITS FISCAUX :		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes par m ²	15,00	15,00
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %

	2020	2021
B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS		
- Loyer mensuel 26, rue du Stade	496,25	Application de l'indice de référence du logement
- Loyer mensuel 24, rue du Stade	498,00	
- Loyer mensuel anc. gare 2 ^{ème} étage (ancien tarif : 268,75 €)	375,00	
- Loyer mensuel anc. gare 1 ^{er} étage	406,75	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	15,54	+ Indice du fermage : + 0,55 %
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	27,32	
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13,33	
- Loyer terrains de la Stroh Wies M. PAUL C.	4,25	
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	78,05	
- Concession de passage en forêt M. KELLER	57,88	
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	80,00	
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	160,00	160,00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	160,00	160,00
- Concession de 30 ans pour une tombe double	320,00	320,00
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	480,00	480,00
- Concession perpétuelle pour une tombe double	960,00	960,00
- Caveau cinéraire concession 15 ans	480,00	480,00
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	960,00	960,00
- Columbarium concession 15 ans	960,00	960,00
- Columbarium concession perpétuelle	1 920,00	1 920,00
C) DROITS DIVERS		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	50,00	50,00
- Forfait annuel de stationnement	50,00	50,00
- Redevance pour occupation des sols EDF	212,00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols Orange (2019)	757,37	
D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE		
- Stère de CHENE l'unité TTC	50,00	50,00
- Stère de HETRE l'unité TTC	52,00	52,00
- Stère de CHARME l'unité TTC	52,00	52,00
- BIL le m ³ TTC	47,00	47,00
E) PRODUIT DES CHASSES		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.160,77	+ Indice du fermage : + 0,55 %
- Lot n° 2 : KELHETTER René	4.933,26	
- Lot n° 3 : JUNCKER Christophe	7.109,70	
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	1.531,94	
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (GRAFF)	12,14	
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (KIEFER O.)	344,73	
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	35,71	

	2020	2021
F) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
- Carte de lecteur	Gratuite	Gratuite
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
G) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »		
- Prix du repas	5.20	5.20
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.25	1.25
H) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg 2»		
- Prix TTC de l'are	4.500,00	4.750,00

Pour information :

	2020	2021
REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)		
- Redevance d'assainissement par m ³ HT	1,52	1,54
- Redevance de l'eau par m ³ HT	1,52	1,53
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15,00	15,00

6. Adhésion au dispositif de la « Participation Citoyenne »

Monsieur le maire rappelle les propos tenus par le commandant de la gendarmerie de Sarre-Union qui a présenté, lors de la précédente séance plénière, le dispositif de la participation citoyenne.

Cette démarche partenariale et solidaire consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans des secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités (8 faits relevés en 2019 sur Oermingen et 5 depuis le début de l'année), ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Faisant appel aux citoyens volontaires, cette participation citoyenne sera formalisée dans une convention à intervenir entre la sous-préfecture, la gendarmerie et la commune.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et une voix contre, de :

- S'engager dans le dispositif de la participation citoyenne,
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la sous-préfecture, la gendarmerie et la commune.

7. Avis sur le PLU de la commune de Herbitzheim

Monsieur le maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Herbitzheim en date du 28 septembre 2020.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) détaille les orientations générales retenues pour le développement de leur territoire communal.

Le projet de PLU est soumis à l'avis des communes limitrophes.

Considérant les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment celles fixant les modalités de consultation des communes limitrophes,

Vu le projet de PLU arrêté par la commune de Herbitzheim,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et une abstention, de :

- Emettre un avis favorable au projet de PLU arrêté par la commune de Herbitzheim.

8. Institution du permis de démolir

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, depuis le 1^{er} octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis.

Le Conseil Municipal peut néanmoins décider d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie du territoire communal, conformément à l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

L'institution du permis de démolir permet de garantir une bonne information de la commune sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de son territoire, dans un objectif de protection du patrimoine.

Il est donc proposé à l'assemblée d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-3, R. 421-27, R. 421-28 e) et R. 421-29,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2020,

Entendu l'exposé du Maire :

Considérant que depuis le 1^{er} octobre 2007 le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis,

Considérant que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie du ban communal, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de mettre en place cette procédure afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Considérant que resteront toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, excepté ceux prévus à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme, exemptés en tout état de cause de permis de démolir et ce, quelle que soit la situation des terrains.

9. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire évoque la gestion des ressources humaines :

- Le poste d'animatrice en périscolaire, déclaré vacant depuis la rentrée scolaire et publié par le Pôle Emploi, est confié à Mme STEPHAN Léa de Schopperten à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée, du 01 novembre 2020 au 30 septembre 2021, rémunéré sur la base du SMIC, bénéficiera des aides de l'Etat au titre des contrats aidés « CUI ».

- A l'issue de ses contrats aidés à durée déterminée, Mme DEMMERLE Tania est embauchée en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 09 novembre 2020.

L'intéressée demeure affectée à l'école maternelle et intervient ponctuellement au périscolaire.

Le conseil municipal en prend acte.

10. Adoption de devis

- **Panneaux de signalisation**

Monsieur le maire détaille le projet expérimental d'installation de panneaux de sensibilisation aux dangers des passages piétons existants sur la voirie départementale. Ces panneaux, représentant des enfants en mouvement, sont posés aux abords immédiats des passages piétons.

L'expérimentation menée par une commune mosellane confirme l'intérêt de ce visuel d'enfants en mouvement, qui incite les automobilistes à réduire leur vitesse à l'approche des passages protégés.

Après étude de l'offre de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 12 novembre 2020 par l'entreprise KREAZONE de Keskastel, relatif à la réalisation de quatre panneaux réfléchissants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise KREAZONE, pour un montant total HT de 1.076,- €,
- Installer ces premiers panneaux à hauteur du passage piéton du parking de la salle,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

- **Remplacement d'un escalier à l'église protestante**

Monsieur le maire présente le projet de remplacement de l'escalier en bois, accessible à partir du local de la chaufferie de l'église protestante, par une structure métallique.

Ces travaux permettront de mieux sécuriser le local technique de la chaudière à fioul.

Après étude de l'offre de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 12 novembre 2020 par l'entreprise MTI de Kalhausen, relatif à la fourniture et pose d'un escalier métallique à l'église protestante,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise MTI, pour un montant total HT de 825,- €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

11. Compte rendu de la commission « Patrimoine bâti »

Madame l'adjointe au maire résume les préconisations formulées par les membres de la commission du patrimoine bâti suite à leur visite du logement du deuxième étage de l'ancienne gare, des ateliers municipaux et des locaux de l'école primaire.

Les travaux suivants sont entrepris dans le logement en cours de rénovation :

- Installation d'une douche à l'italienne et d'une cuisine équipée,
- Rafranchissement des peintures de l'ensemble des pièces,
- Renouvellement du revêtement de sols,
- Remplacement de la fenêtre de la cuisine,
- Rénovation de l'escalier en béton...

Les espaces situés à l'arrière de la serre devront faire l'objet d'un aménagement paysager...

La commission relève le bon état d'entretien de l'école primaire. L'enlèvement de l'ancienne cuve à fioul laisse place à un nouvel espace dont l'affectation sera revue en fonction des opportunités.

Les autres bâtiments communaux seront inspectés lors d'une prochaine sortie sur le terrain.

12. Etat d'avancement du chantier du lotissement

Monsieur l'adjoint au maire commente l'état d'avancement du chantier de la viabilisation des terrains du lotissement « La Colline du Hohberg 2 ».

Le titulaire du marché, l'entreprise Karcher de Drulingen, a réalisé la structure de la voirie provisoire et les travaux de terrassements de la noue.

Cette dernière devra être sécurisée par la pose d'une clôture.

La prochaine équipe interviendra à partir du mois de janvier 2021 avec la pose des réseaux d'eau et d'assainissement.

13. Divers

- **Participation aux investissements**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal portant installation d'un nouvel escalier métallique dans la chaufferie de l'église protestante.

Le conseil presbytéral de la paroisse protestante a validé le principe d'une participation financière à cet investissement, dont la réalisation est assurée par l'entreprise MTI.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Fixer le montant total de la participation du conseil presbytéral à 740,- €,
- Charger Monsieur le maire de l'émission du titre de recette.

- **Aide à la valorisation du patrimoine bâti : Dossier JOB Bénédic**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. JOB Bénédic pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 27, rue de Herbitzheim. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 18.863,90 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. JOB Bénédic visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 123 m²,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 468,63 €.

- **Aide à la valorisation du patrimoine bâti : Dossier MULLER Eloi**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. MULLER Eloi pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 31, rue des Lilas. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 8.800,00 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. MULLER Eloi visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 125 m²,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 476,25 €.

- **Noël des Aînés**

Madame l'adjointe au maire revient sur l'annulation de la fête des aînés en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et suggère de maintenir ce lien social par la remise d'un cadeau aux personnes âgées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Valider le principe de la remise d'un panier garni aux aînés de la commune,
- Retenir le critère d'âge de 70 ans et plus,
- Fixer la valeur unitaire à environ 20,- € par panier,
- Solliciter en circuit court les commerçants locaux : la Ferme du Strohhof et la Brasserie « La Bossue ».

- **Campagne de stérilisation des chats errants**

Monsieur le maire expose la problématique de la prolifération et la divagation des chats errants et rappelle que leur prise en charge relève de la compétence de la commune.

Il appartient au maire d'informer la population des modalités de prise en charge d'animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal.

L'article L. 211-27 du Code rural prévoit que :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. »

Considérant les dispositions du code rural et plus particulièrement de l'article L. 211-27 précité,

Vu le nombre de chats errants sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Engager une campagne de stérilisation des chats errants,
- Faire identifier les chats stérilisés au nom de la commune, avant de les relâcher sur les lieux de leur capture,
- Assurer l'information de la population,
- Autoriser Monsieur le maire à prendre toute mesure utile à la réalisation de cette action.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Stationnement très gênant des véhicules et poids lourds dans le carrefour de la rue de Sarre-Union, de la Mairie et du Moulin, réduisant fortement la visibilité et rendant dangereux la circulation des automobilistes et des piétons,
- Encombrement du trottoir du début de la rue du Muguet par des matériaux de chantier gênants la libre circulation des piétons,
- Installation de caméra de vidéosurveillance aux abords des ateliers municipaux et des containers du tri sélectif, dans la mesure où cette zone sert trop souvent de décharge publique,
- Plantation de haies par les enfants de l'école primaire aux abords de la place du Maréchal Leclerc,
- Vente de fonds de coupe de bois le vendredi 18 décembre 2020 à la salle polyvalente dans le respect des mesures barrières ou le samedi matin en fonction des éventuelles directives gouvernementales,
- Détection d'odeurs nauséabondes émanant du réseau d'assainissement dans la rue de Voellerdingen, dont la gestion incombe aux services du SDEA,
- Remplacement d'une bordurette endommagée sur le pont de l'Eichel sis rue de Voellerdingen,
- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au mardi 09 février 2021...

SCHMIDT Simon			
SCHMITT Marie Anne		NUSSLEIN Paul	
WITTMANN Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		EHRHARDT Manuel	
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Jacky	
HAOUHAMDI Anne	Absent excusé	HOLZER Christelle	Absent excusé
KAPPES Nadine		MULLER Maxime	Absent excusé
QUINT Nathalie		SCHMITT Michel	